



Suivi des engagements du Luxembourg pris dans le cadre de la réunion sur l'égalité des genres du 27 septembre 2015

(Etat au 15 septembre 2016)

- *Nous nous engageons à faire le maximum pour atteindre d'ici 2019 un quota minimal de 40% de femmes dans tous les conseils d'administration des établissements publics au Luxembourg ;*
- *Nous tenterons d'atteindre d'ici 2019 un quota minimal de 40% de femmes dans les nominations au sein de conseils d'administration d'entreprises privées que l'Etat peut pourvoir en tant qu'actionnaire ;*
- Mise en place de procédures formelles, uniformes et transparentes pour les décisions prises par le Conseil de Gouvernement
- Mise en place, au sein du Ministère de l'Economie, d'un système de suiti systématique des nominations aux conseils d'administration des établissements publics, des GEI et des sociétés dans lesquelles l'Etat détient des participations: entre avril 2015 et juillet 2016, le pourcentage total des femmes membres des conseils d'administration tombant sous le monitoring est passé de 22,35% à 25,18%. En ce qui concerne uniquement les représentants de l'État, ce taux est passé de 27,82% à 31,76%.
- *Nous avons déposé une modification de loi sur le financement des partis politiques de manière à introduire l'obligation pour les partis politiques de garantir un quota de 40% de femmes sur les listes de candidatures. En cas de non-respect des minima imposés, des sanctions financières sont prévues.*
- Projet de loi n. 6892 : introduction d'un quota de 40% respectivement de 50% de candidats de chaque sexe sur les listes électorales à présenter par les partis politiques pour les élections nationales et européennes déposé à la Chambre des Députés le 14 octobre 2015. Le non-respect du quota est sanctionné par une diminution de la dotation financière à laquelle les partis ont droit sur base de la législation de 2007 sur le financement des partis politiques. Avis du Conseil d'Etat rendu le 8 mars 2016, amendements parlementaires soumis le 20 juillet 2016 (concernant surtout le volet droit du travail), en attente de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat.
- *Nous avons réformé cette année le congé parental afin d'inciter plus d'hommes à en profiter, ainsi que d'autres mesures pour garantir l'égalité professionnelle entre les*

hommes et les femmes. Nous nous engageons à poursuivre dans cette voie. La vie familiale et la vie professionnelle doivent être compatibles.

Le projet de loi n° 6935 portant réforme du congé parental a été déposé à la Chambre des Députés le 5 janvier 2016. Le nouveau congé parental a pour but de :

- favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ;
- créer une relation solide entre l'enfant et ses parents ;
- mieux répondre aux besoins des parents ;
- augmenter la proportion des pères en profitant pour favoriser l'égalité des chances ;
- augmenter le nombre de personnes qui y ont recours.

Un certain nombre d'amendements parlementaires ont été introduits en juillet 2016 dans le cadre des discussions du projet dans la commission parlementaire compétente.

- *Nous nous engageons à ratifier la Convention d'Istanbul dans les meilleurs délais.*
- Un groupe de travail interministériel a été formé en avril 2016 avec des représentant(e)s ministériel(le)s directement ou indirectement concerné(e)s par la convention. Ce groupe, qui est présidé par les ministères de la Justice et de l'Égalité des chances, a entamé ses travaux en avril 2016 pour procéder pour chaque département ministériel à l'analyse détaillée de la Convention, et des mesures à prendre le cas échéant.
- *Nous nous engageons à poursuivre au niveau des écoles les campagnes de sensibilisation pour déconstruire les stéréotypes.*
- Sensibilisation des jeunes à la thématique de l'égalité entre hommes et femmes : conception et diffusion d'un jeu de mémoire (Memory) sur les choix professionnels et préparation d'un livre à l'attention des plus jeunes enfants, de leurs parents et du personnel encadrant.
- *Nous nous engageons à maintenir à leur haut niveau nos contributions financières en matière de gender mainstreaming au budget des organisations onusiennes. Nous resterons un partenaire solide et fiable d'ONU-Femmes dont nous sommes l'un des 20 contributeurs les plus importants.*
- Pas de changements à signaler.